

Monsieur le Directeur Académique,

La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes : les médecins sont en nombre insuffisant, il y a en moyenne 1 médecin pour 11 408 agents. Dans les faits, peu d'enseignants voient le médecin de prévention durant leur carrière, hormis pour des difficultés graves (allègement de service, mi-temps thérapeutique, congé longue durée, inaptitude, retraite pour invalidité...) ou éventuellement dans le cadre de la mobilité pour raisons de santé. Dans le département l'année dernière, le non remplacement du médecin de prévention a eu pour conséquence de retarder la prise en compte de la situation médicale de certains collègues.

De nouveaux risques professionnels se posent avec l'allongement des carrières (troubles musculo-squelettiques, fatigue professionnelle...), cette évolution doit s'inscrire dans le plan de prévention pour être anticipée et les fins de carrière mieux gérées.

La santé des enseignants du premier degré est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception et les démissions sont en hausse.

Alors que chaque agent devrait bénéficier obligatoirement d'un examen médical tous les cinq ans et chaque année pour les personnels à risques, l'Education nationale n'est pas en capacité de garantir ces visites, faute de médecins. Il est nécessaire de mettre en place une véritable médecine de prévention qui reprend les attributions de la médecine du travail du secteur privé, permettant visite et suivi médicaux réguliers, notamment en lien avec le CHSCT.

Aujourd'hui, le ministère de l'Education nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité alors que c'est de son devoir de leur garantir une bonne santé professionnelle. Surtout quand on travaille quotidiennement auprès d'enfants. En l'état actuel de la médecine de prévention et de l'incapacité du ministère de l'Education nationale à pourvoir tous les postes de médecins, les droits des agents ne peuvent être respectés. Les médecins de prévention doivent être une composante d'un service de prévention pluridisciplinaire (médecin, psychologue du travail, infirmier, ergonome, secrétaire...). Pour cela il est nécessaire de créer des postes en nombre suffisant et de les rendre attractifs.

Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

C'est pour toutes ces raisons que le SNUipp-FSU mène en ce début d'année 2018 une campagne nationale pour réclamer plus de moyens pour la santé au travail.